

**Le Président**  
Ancien Ministre  
Vice-Président honoraire du Sénat  
Maire de Marseille

**Arrêté n° 18/139/CM**

**Approbation du Cahier des Charges de Cession de Terrain concernant le lot 52B  
situé dans la Zone d'Aménagement Concerté de Lavalduc sur la commune de Fos-  
sur-Mer**

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et plus particulièrement l'article L 311-6 relatif aux modalités de cession de terrains à l'intérieur des Zones d'Aménagement Concerté ;
- L'arrêté préfectoral de création de la Zone d'Aménagement Concerté de Fos-Lavalduc à Fos-sur-Mer du 22 juin 1990 ;
- L'arrêté préfectoral approuvant le Plan d'Aménagement de Zone (PAZ) et le programme des équipements publics du 11 octobre 1991 ;
- La convention publique d'aménagement du 19 juillet 2002, conclue entre le SAN et l'EPAD ;
- L'avenant n° 4 du 22 décembre 2015, approuvant le transfert de la convention publique d'aménagement à la SPL ADOP ;
- L'avenant n° 5 du 13 juillet 2017 modifiant la limite globale des emprunts contractés par l'aménageur ;
- L'avenant n° 6 du 11 avril 2018 modifiant la date de clôture de la convention publique d'aménagement ;
- La loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Reçu au Contrôle de légalité le 31 Août 2018

- La délibération n° HN 01-003/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté n° 18/127/CM du 11 juillet 2018 pris par le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence donnant délégation de signature à Monsieur Domnin Rauscher, chargé de la Direction Adjointe de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative aux ports, infrastructures portuaires, habitat, logement, patrimoine bâti, politique de la ville, stratégie et aménagement du territoire, SCOT, schémas d'urbanisme, mer et littoral, parcs naturels, industrie et réseaux d'énergie, GEMAPI.

### **CONSIDÉRANT**

- Que la zone d'aménagement concerté de Lavalduc a pour vocation principale d'accueillir des activités tertiaires ;
- Que les dispositions particulières du Cahier des Charges de Cession de Terrain de cette opération sont compatibles avec le dossier de réalisation de la ZAC .

### **ARRETE**

#### **Article 1 :**

Est approuvé le Cahier des Charges de Cession de Terrain ci-annexé concernant le lot 52B, situé dans la zone d'aménagement concerté de Lavalduc - sur la commune de Fos-sur-Mer.

#### **Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 31 août 2018

**Le Président,**  
**Signé : Jean-Claude GAUDIN**

Reçu au Contrôle de légalité le 31 Août 2018